

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 23 mai 2024

Date de la convocation : 14/05/2024

Le jeudi 23 mai 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIE
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	
Pour : 17	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL représentée par Sébastien BRAYLÉ
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Céline VERGÉ
Secrétaire de séance :	Sandrine CAMELLI

Délibération n°DE_2024_32

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association Léo Lagrange de Graulhet pour le désherbage de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'objectifs pour un chantier d'insertion « entretien annuel du cimetière de la commune de Cadalen » proposé par le Foyer Léo Lagrange à Graulhet, association Loi 1901, représentée par M. Guy Peyre, président et qui a pour objet d'en fixer les modalités.

Le chantier d'insertion est un outil à destination des personnes en situation d'exclusion qui vise à encourager une dynamique personnelle, sociale et professionnelle à partir d'une mise en situation de travail. L'activité support confiée à l'association porte sur le désherbage des trottoirs de la commune

Mr le Maire propose de signer la convention avec le Foyer Léo Lagrange et indique que celle-ci est signée pour un an (renouvelable par tacite reconduction) pour 15 jours par an répartis en 5 interventions de 3 jours, pour un montant total de 6 750 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la convention définissant les objectifs et les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion « désherbage des trottoirs de la commune de Cadalen » telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'association Léo Lagrange, association Loi 1901 Place du Languedoc 81300 GRAULHET représentée par son président M. Guy Peyre

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



Date de transmission de l'acte: 27/05/2024

Date de reception de l'AR: 27/05/2024

081-218100469-DE_2024_32-DE

AGEDI

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 31/01/2024

Le/La secrétaire
Sandrine CARAMELLI

